



RÈGLEMENT NUMÉRO: 1 9 6 0



RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 400 000 \$ POUR DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'ÉGOUT PLUVIAL, DE FONDATION ET DE PAVAGE, DE TROTTOIRS ET DE BORDURES DE BÉTON, DE TERRASSEMENT, DE MARQUAGE ET DE MODIFICATIONS À DES FEUX DE CIRCULATION

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables de décréter une dépense et un emprunt de 400 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales d'égout pluvial, de fondation et de pavage, de trottoirs et de bordures de béton, de terrassement, de marquage et de modifications à des feux de circulation;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné, et qu'un projet du présent règlement a été déposé à une séance antérieure;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. La Ville de Saint-Eustache est autorisée à effectuer des dépenses en immobilisation pour la construction et la réfection d'infrastructures municipales d'égout pluvial, de fondation et de pavage, de trottoirs et de bordures de béton, de terrassement, de marquage et de modifications à des feux de circulation, suivant des estimations préparées par Martine Massé, ingénieure, directrice du Service du génie, en date du 6 décembre 2022 et portant le numéro SM-156.2, lesquelles sont plus amplement détaillées au document joint comme annexe « A ».
2. Aux fins prévues au présent règlement, la Ville est autorisée à dépenser 400 000 \$.
3. Pour se procurer les fonds estimés nécessaires aux fins du présent règlement, y compris les frais incidents, la Ville est autorisée à emprunter 400 000 \$ pour un terme de quinze (15) ans.
4. Pour pourvoir à une partie des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, montant estimé à 200 000 \$, correspondant à 50 % du coût total brut des travaux décrits à l'annexe « A », une taxe spéciale à un taux suffisant est imposée et doit être prélevée annuellement sur l'immeuble imposable situé à l'intérieur du périmètre liséré par un trait orange au plan préparé par le Service du génie de la Ville, daté du daté du 4 novembre 2022, lequel est annexé au présent règlement comme annexe « B », le ou les propriétaire(s) de cet immeuble est(sont) assujetti(s) au paiement de cette taxe.

Règlement 1960
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

5. Pour pourvoir à la partie restante des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, montant estimé à 200 000 \$, correspondant à 50 % du coût total brut des travaux décrits à l'annexe « A », une taxe spéciale à un taux suffisant est imposée et doit être prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables de la Ville, sur la base de la valeur de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur à chaque année; les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe.

~~6. Le contribuable, sur l'immeuble duquel la taxe prévue au premier paragraphe de l'article 4 est imposée, peut en être exempté en payant en un seul versement, dans le délai stipulé ci-après, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt prévu au présent règlement, aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble.~~

~~Dans un tel cas, le montant de l'emprunt prévu au présent règlement est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.~~

~~Le paiement mentionné au premier paragraphe doit être fait avant la publication, au moyen du système électronique d'informations financière, de l'avis concernant la vente des obligations à être émises, de temps à autre, en vertu du présent règlement.~~

7. S'il advient que le coût réel d'une partie des travaux ou dépenses prévues au présent règlement est plus ou moindre que celui prévu à l'annexe « A », tout montant disponible dans un cas peut être utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.

8. Le conseil approprié, aux fins du présent règlement, toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement des dépenses prévues aux présentes. Dans un tel cas, le montant de l'emprunt et la taxe imposée aux termes de l'article 5 sont réduits en conséquence.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement. Dans un tel cas, le montant de l'emprunt et la taxe imposée aux termes de l'article 5 sont réduits en conséquence.

9. Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.



Ville de
Saint-Eustache

Service du génie

DOSSIER : SM-156.2

DATE : 06-12-2022

ANNEXE A

RÈGLEMENT 1960

TRAVAUX DE FONDATION DE RUE ET PAVAGE

Intersection des boulevards Arthur-Sauvé et Léveillé (Près du CHSLD des Patriotes)

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total net des travaux	Laboratoire et arpentage 4%	Coûts directs (incluant travaux et frais de laboratoire)	Imprévus 10%	Honoraires Professionnels 10%	T.V.Q 50.0% 9.975%	Financement 10%	TOTAL BRUT
AQUEDUC			- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
ÉGOUT DOMESTIQUE			- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
ÉGOUT PLUVIAL	21 000.00\$	840.00\$	21 840.00 \$	2 184.00 \$	2 184.00 \$	1 307.12 \$	2 184.00 \$	29 699\$
FONDATION DE RUE	66 255.00\$	2 650.20\$	68 905.20 \$	6 890.52 \$	6 890.52 \$	4 123.98 \$	6 890.52 \$	93 701\$
PAVAGE	63 000.00\$	2 520.00\$	65 520.00 \$	6 552.00 \$	6 552.00 \$	3 921.37 \$	6 552.00 \$	89 097\$
TRAVAUX DE BÉTON - DIVERS	87 570.00\$	3 502.80\$	91 072.80 \$	9 107.28 \$	9 107.28 \$	5 450.71 \$	9 107.28 \$	123 845\$
FEUX DE CIRCULATION	45 000.00\$	1 800.00\$	46 800.00 \$	4 680.00 \$	4 680.00 \$	2 800.98 \$	4 680.00 \$	63 641\$
TOTAL :	282 825.00	11 313.00 \$	294 138.00\$	29 413.80\$	29 413.80\$	17 604.16\$	29 413.80\$	400 000.00\$

**Règlement 1960
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>		TRAVAUX DE FONDATION DE RUE ET PAVAGE Intersection des boulevards Arthur-Sauvé et Léveillé (Près du CHSLD des Patriotes)				
TRAVAUX : Travaux de fondation de rue et pavage		DOSSIER : SM-156.2 DATE : 06-12-2022				
RUES : boul Léveillé		DE : Arthur-Sauvé A : partie privé CHSLD				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
A	AQUEDUC					
B	ÉGOUT DOMESTIQUE					
C	ÉGOUT PLUVIAL					21 000.00 \$
D	FONDATION DE RUE					66 255.00 \$
E	PAVAGE					63 000.00 \$
F	TRAVAUX DE BÉTON - DIVERS					87 570.00 \$
G	FEUX DE CIRCULATION					45 000.00 \$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	282 825.00 \$

**Règlement 1960
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>			Travaux de séparation de réseaux Intersection des boulevards Arthur-Sauvé et Léveillé (Près du CHSLD des Patriotes)			
TRAVAUX : Travaux de séparation de réseaux			DOSSIER : SM-156.2 DATE : 06-12-2022			
RUES : boul Léveillé			DE : Arthur-Sauvé A : partie privé CHSLD			
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
A	AQUEDUC					
	Alimentation temporaire en eau potable incluant protection incendie	forfaitaire			-	\$
	Isolation et remplacement des boîtes de service avec isolant rigide de type HI-60, 50 mm d'épaisseur (isolation des entrée qui gèle, de la conduite principale à l'emprise si applicable)	unité			-	\$
	Réparation de fuite sur la conduite d'aqueduc existante ø150 mm en ciment amiante avec sellette de réparation	unité			-	\$
	Remplacement et ajustement de boîtier de vanne d'aqueduc	unité			-	\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	

**Règlement 1960
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>		TRAVAUX DE FONDATION DE RUE ET PAVAGE Intersection des boulevards Arthur-Sauvé et Léveillé (Près du CHSLD des Patriotes)				
TRAVAUX : Travaux de fondation de rue et pavage		DOSSIER : SM-156.2 DATE : 06-12-2022				
RUES : boul Léveillé		DE : Arthur-Sauvé A : partie privé CHSLD				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
B	<u>ÉGOUT DOMESTIQUE</u>					
	Fourniture et remplacement de cadre et couvercle existant par cadre ajustable	unité			-	\$
	Alésage et nettoyage de la conduite d'égout combiné existante	mètre			-	\$
	Gainage ponctuel d'un mètre linéaire sur conduite en B.A. de 300mmØ	unité			-	\$
	Enlèvement de branchement de puisard existant et colmatage (installation de bouhon) à la conduite principale	mètre			-	\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	

**Règlement 1960
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>		TRAVAUX DE FONDATION DE RUE ET PAVAGE Intersection des boulevards Arthur-Sauvé et Léveillé (Près du CHSLD des Patriotes)				
TRAVAUX : Travaux de fondation de rue et pavage		DOSSIER : SM-156.2 DATE : 06-12-2022				
RUES : boul Léveillé		DE : Arthur-Sauvé A : partie privé CHSLD				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
C	<u>ÉGOUT PLUVIAL</u>					
	Conduite d'égout en PVC, classe DR-35 Diamètre: 300 mm	mètre			- \$	
	Déblais 1ère classe (roc) (quantité approximative sans sondage)	m. cu.			- \$	
	Regard d'égout complet conforme au BNQ 2622-400 (Diamètre int. minimum : 1200mm)	unité			- \$	
	Fourniture et installation de nouveau puisard incluant conduite de raccordement en PVC ø200mm, T en PVC 300mm X 200mm, cadre ajustable et grille anti-vélo	unité	4		5 250.00 \$	21 000.00\$
	Essai d'étanchéité et inspection télévisée des conduites d'égout	mètre			- \$	
	Essai d'étanchéité et mise en route des regards d'égout	unité			- \$	
	Sécurisation TNPL	global			- \$	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	21 000.00\$

**Règlement 1960
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>		TRAVAUX DE FONDATION DE RUE ET PAVAGE Intersection des boulevards Arthur-Sauvé et Léveillé (Près du CHSLD des Patriotes)				
TRAVAUX : Travaux de fondation de rue et pavage		DOSSIER : SM-156.2 DATE : 06-12-2022				
RUES : boul Léveillé		DE : Arthur-Sauvé A : partie privé CHSLD				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
D	FONDATION DE RUE					
D-1	Préparation de la surface (mise en forme de l'infrastructure avant pavage)	m. car.	460		4.25\$	1 955.00\$
D-2	Pulvérisation entre 100mm et 200mm d'épaisseur	m. car.				
D-3	Sous-Fondation Sable - MG-112, ép : 450 mm	t.m.	600		26.50\$	15 900.00\$
D-4	Fondation inférieure Pierre conc - MG-56, ép : 300 mm	t.m.	500		30.00\$	15 000.00\$
D-5	Fondation supérieure Pierre conc - MG-20, ép : 400 mm	t.m.	600		30.00\$	18 000.00\$
D-6	Déblais 2ième classe	m.cu	700		22.00\$	15 400.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	66 255.00\$
Boul Léveillé Pavage existant : ±15.00 mètres						

**Règlement 1960
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>			TRAVAUX DE FONDATION DE RUE ET PAVAGE Intersection des boulevards Arthur-Sauvé et Léveillé (Près du CHSLD des Patriotes)			
TRAVAUX : Travaux de fondation de rue et pavage			DOSSIER : SM-156.2 DATE : 06-12-2022			
RUES : boul Léveillé			DE : Arthur-Sauvé A : partie privé CHSLD			
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
E	<u>PAVAGE</u>					
E-1	Revêtement couche de base (recyclé max.20%) Épaisseur: 60 mm type ESG-14 Largeur: 15.0 m	t.m.	200		150.00\$	30 000.00\$
E-2	Revêtement couche de surface (matériel vierge) Épaisseur: 40 mm type ESG-10 Largeur: 15.0 m	t.m.	200		165.00\$	33 000.00\$
E-3	Entrée charretière à raccorder .1 en pierre concassée 20-0 .2 en béton bitumineux (315m ²) ESG-10 .3 en pavé-uni	t.m. t.m. m.car.				
	<u>AJUSTEMENT</u>					
E-4	Regard et chambre de vanne et puisard (pour les 2 couches d'asphalte)	unité				
E-5	Boite de vanne (pour les 2 couches d'asphalte)	unité				
E-6	Raccordement au pavage existant	unité				
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	63 000.00\$

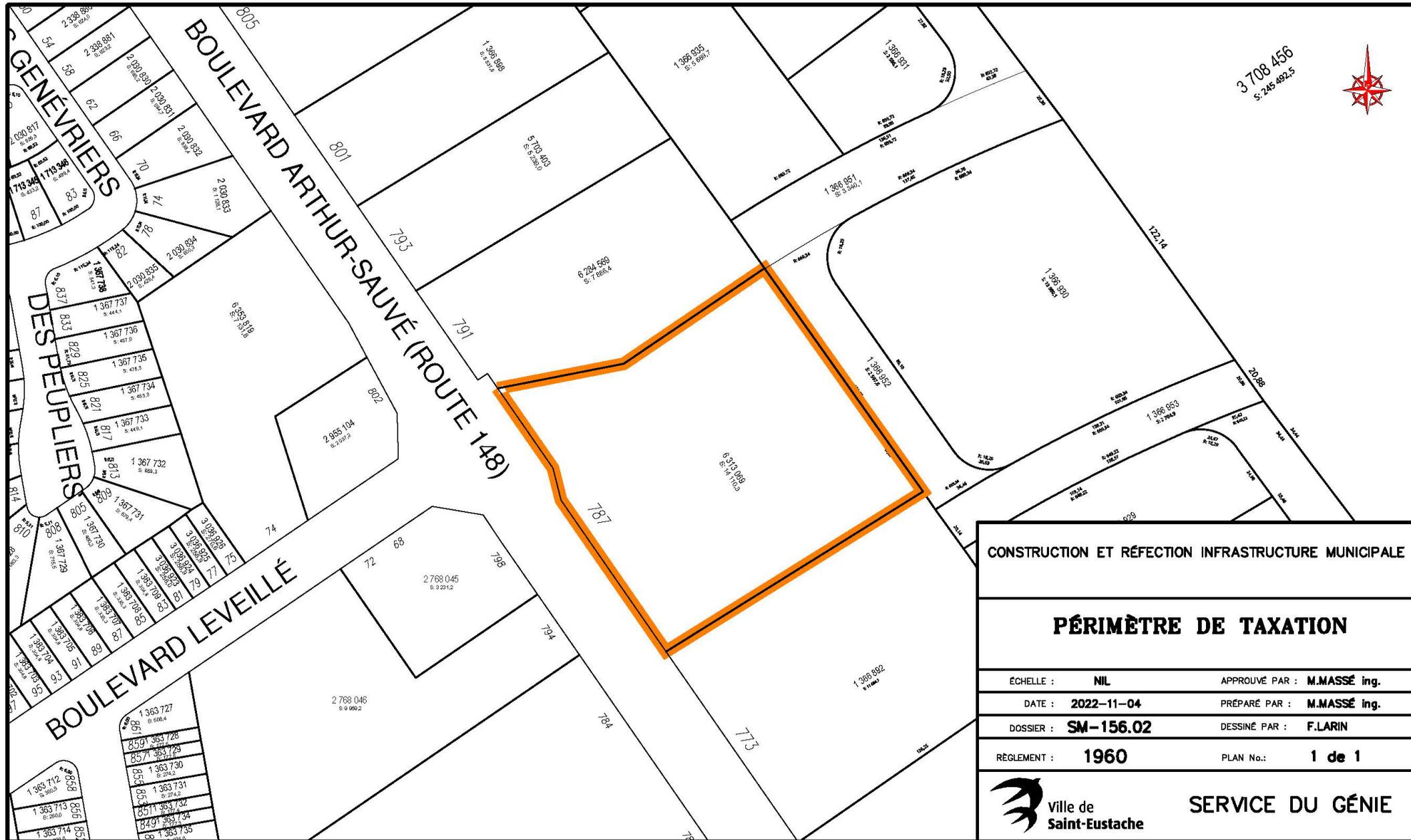
**Règlement 1960
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>		TRAVAUX DE FONDATION DE RUE ET PAVAGE Intersection des boulevards Arthur-Sauvé et Léveillé (Près du CHSLD des Patriotes)				
TRAVAUX : Travaux de fondation de rue et pavage		DOSSIER : SM-156.2 DATE : 06-12-2022				
RUES : boul Léveillé		DE : Arthur-Sauvé A : partie privé CHSLD				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
F	<u>TRAVAUX DE BÉTON - DIVERS</u>					
F-1	Construction de bordures de béton 200mm de largeur	mètre	130		215.00\$	27 950.00\$
F-2	Signaleur	heure	250		70.00\$	17 500.00\$
F-3	Signalisation de chantier	global	1		31 500.00\$	31 500.00\$
F-4	Bordures existantes à enlever	mètre	50		100.00\$	5 000.00\$
F-5	Construction d'un trottoir de 1,52m	mètre	7		400.00\$	2 800.00\$
F-6	Marquage de la chaussée	global	1		1 500.00\$	1 500.00\$
F-7	Terrassement et engazonnement	m.car.	30		44.00\$	1 320.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	87 570.00\$

**Règlement 1960
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>		TRAVAUX DE FONDATION DE RUE ET PAVAGE Intersection des boulevards Arthur-Sauvé et Léveillé (Près du CHSLD des Patriotes)				
TRAVAUX : Travaux de fondation de rue et pavage		DOSSIER : SM-156.2 DATE : 06-12-2022				
RUES : boul Léveillé		DE : Arthur-Sauvé A : partie privé CHSLD				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
G	<u>FEUX DE CIRCULATION</u>					
G-1	Modification aux feux de circulation	global	1		45 000.00\$	45 000.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	45 000.00\$

ANNEXE B



CONSTRUCTION ET RÉFECTION INFRASTRUCTURE MUNICIPALE

PÉRIMÈTRE DE TAXATION

ECHELLE :	NIL	APPROUVÉ PAR :	M.MASSÉ ing.
DATE :	2022-11-04	PRÉPARÉ PAR :	M.MASSÉ ing.
DOSSIER :	SM-156.02	DESSINÉ PAR :	F.LARIN
RÈGLEMENT :	1960	PLAN No.:	1 de 1



SERVICE DU GÉNIE